

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée de consultation publique tenue le 14 juillet 2026, le conseil a adopté le second projet de règlement numéro 1213-2026 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Unités modulaires en zone agricole) » lors de la séance régulière du 14 juillet 2026.
2. L'objet du projet de règlement numéro 1213-2026 est d'introduire au règlement de zonage en vigueur des normes encadrant l'utilisation d'unités modulaires à des fins d'exercice d'un usage agricole.
3. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées et habiles à voter afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités.
4. Des extraits de ce second projet de règlement, ainsi que les informations relatives aux dispositions pouvant faire l'objet d'une demande et les zones concernées, peuvent être obtenus, sans frais de l'une des façons suivantes :
 - Sur le site internet de la municipalité;
 - Au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture;
 - En communiquant avec M. Daniel Prince, directeur général et greffier-trésorier intérimaire, par téléphone au 450-347-5446, poste 200 ou par courriel au : dq@sjlm.ca
5. Pour être valide, toute demande de participation à un référendum doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
 - Être reçue par la Municipalité au plus tard le **24 juillet 2026 à 12h**, d'une des façons suivantes :
 - Par courriel au : dq@sjlm.ca;
 - Par lettre à l'attention de M. Daniel Prince, directeur général et greffier-trésorier intérimaire et postée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J0J 1Z0 (ou via la chute à courrier située à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).
6. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 14 juillet 2026:
 - Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

AVIS PUBLIC

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

- Toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 14 juillet 2026, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.
7. Toutes les dispositions de ces projets de règlement qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 15 juillet 2026

Je, soussignée, Daniel Prince, directeur général et greffier-trésorier intérimaire certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aux 91, rue Principale et sur le site internet de la Municipalité, entre 8h00 et 22h00, le 15 juillet 2026.



Daniel Prince
Directeur général et
Greffier-trésorier intérimaire